



## Refuser un héritage du vivant de son ascendant

Par **Sandrine Anne L**, le **16/08/2018** à **12:39**

Bonjour,

Fâchée depuis plus de 20 ans avec mon père, je ne souhaite ni de son vivant ni après sa mort, recevoir quoi que ce soit de sa part.

Sachant qu'il est en train de vendre un de ses biens immobiliers en viager et qu'il paraît qu'il faut que je donne mes coordonnées pour l'acte (dixit mon père dans un courriel), je souhaiterais savoir, s'il vous plaît, si je peux refuser tout héritage à venir d'ores et déjà sachant que mon père est à ce jour encore vivant, cela simplifierai je pense le travail de son notaire.

Merci

Par **youris**, le **16/08/2018** à **13:24**

bonjour,

vous ne pouvez renoncer à un héritage qu'après le décès de la personne dont vous êtes héritier.

cela se fait auprès du greffe du TGI du lieu de la succession.

salutations

Par **Sandrine Anne L**, le **16/08/2018** à **13:30**

Merci de votre réponse.

est-il nécessaire que je transmette mes coordonnées à son notaire pour l'établissement du viager, sachant qu'il le fait de son vivant et est réputé "sain de corps et d'esprit".

Merci

Par **Visiteur**, le **16/08/2018** à **14:06**

Bonjour,

Oui, il faut le faire, cela ne vous coûte rien et le fait qu'il vende va dans votre sens.

Il y a une raison pour que l'on vous demande une signature...

Peut-être avez vous une petite part en nue-propiété suite au décès de votre mère ???

Ou votre père a tenu à ce que ses enfants donnent leur accord..

Est-ce un membre de la famille ou un héritier qui achète ?

Par **Sandrine Anne L**, le **16/08/2018** à **14:11**

Bonjour,

Merci de votre réponse "Pragma".

je ne sais pas répondre aux interrogations soulevées.

N'ayant plus aucune relation avec mon père, je ne souhaite pas qu'il sache où j'habite et je ne souhaite avoir aucun contact avec lui

Par **youris**, le **16/08/2018** à **14:41**

au décès de votre père, si un notaire est en charge de la succession, il (ou un généalogiste) devra vous contacter pour traiter la succession de votre père.

Par **Sandrine Anne L**, le **16/08/2018** à **14:44**

Merci beaucoup ;)